



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 21-20190322

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE
PAIEMENT SUR LE BUDGET EAU 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 35
Absents représentés : 07
Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSEY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 21-20190322**AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT
SUR LE BUDGET EAU 2019**

Le Président expose à l'Assemblée que les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil communautaire.

Pour tenir compte de l'avancement des projets, il y a lieu d'ajuster et de mettre à jour les AC/CP du budget primitif 2019 sur le budget annexe Eau pour les opérations ci-dessous :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (HT)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021
Budget Eau	2010100	Mobilisation de la source Edgar Avril	9 953 917,05 €	9 560 100,10 €	393 816,95 €		
	2011013	Réhabilitation de la Galerie Langevin	3 346 000,00 €	27 274,60 €	1 013 725,00 €	2 305 000,40 €	
	2011103	Réhabilitation 14 réservoirs Tampon	2 642 202,76 €	2 612 604,45 €	29 598,31 €		
	2011207	Unité de Potabilisation des Songes	2 062 650,69 €	266 267,59 €	1 796 383,10 €		
	2011903	Réhabilitation 5 réservoirs	894 009,22 €	4 444,04 €	553 000,00 €	336 565,18 €	
	2014914	Potabilisation Leveneur	16 828 910,00 €	55 309,82 €	1 657 000,00 €	9 216 600,00 €	5 900 000,18 €
	2015101	Réservoirs Leveneur	6 500 640,00 €	10 635,00 €	3 690 000,00 €	2 800 005,00 €	
	2018200	AEP dans EU Pente Orange / Songes	506 912,44 €	0,00 €	405 500,00 €	101 412,44 €	
	2018300	Forage Takamaka	876 000,00 €	0,00 €	645 000,00 €	231 000,00 €	
		Potabilisation Payet Go – Tampon	3 898 500,00 €	0,00 €	73 000,00 €	1 935 500,00 €	1 890 000,00 €
		Réseaux d'interconnexions Leveneur	4 895 400,00 €	0,00 €	195 400,00 €	3 272 000,00 €	1 428 000,00 €

Par ailleurs, l'opération "Réhabilitation de la Source Reilhac" fait l'objet d'une AP-CP approuvé par le Conseil Communautaire en date du 23 mars 2018 (affaire n° 15-20180323) et précisé comme suit :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (HT)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021
Budget Eau	2012103	Réhabilitation de la source Reilhac	1 118 898,62 €	564,20 €	1 118 334,42 €		

Cependant cette opération est abandonnée et par conséquent il y a lieu de désinscrire l'AP-CP correspondante.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- . d'adopter la mise à jour des AP/CP du budget primitif 2019 sur le budget annexe Eau pour les opérations ci-dessous :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (HT)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021
Budget Eau	2010100	Mobilisation de la source Edgar Avril	9 953 917,05 €	9 560 100,10 €	393 816,95 €		
	2011013	Réhabilitation de la Galerie Langevin	3 346 000,00 €	27 274,60 €	1 013 725,00 €	2 305 000,40 €	
	2011103	Réhabilitation 14 réservoirs Tampon	2 642 202,76 €	2 612 604,45 €	29 598,31 €		
	2011207	Unité de Potabilisation des Songes	2 062 650,69 €	266 267,59 €	1 796 383,10 €		
	2011903	Réhabilitation 5 réservoirs	894 009,22 €	4 444,04 €	553 000,00 €	336 565,18 €	
	2014914	Potabilisation Leveueur	16 828 910,00 €	55 309,82 €	1 657 000,00 €	9 216 600,00 €	5 900 000,18 €
	2015101	Réservoirs Leveueur	6 500 640,00 €	10 635,00 €	3 690 000,00 €	2 800 005,00 €	
	2018200	AEP dans EU Pente Orange / Songes	506 912,44 €	0,00 €	405 500,00 €	101 412,44 €	
	2018300	Forage Takamaka	876 000,00 €	0,00 €	645 000,00 €	231 000,00 €	
		Potabilisation Payet Go – Tampon	3 898 500,00 €	0,00 €	73 000,00 €	1 935 500,00 €	1 890 000,00 €
		Réseaux d'interconnexions Leveueur	4 895 400,00 €	0,00 €	195 400,00 €	3 272 000,00 €	1 428 000,00 €

- . de désinscrire l'AP/CP de l'opération de "Réhabilitation de la Source Reilhac" détaillée ci-dessous :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (HT)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021
Budget Eau	2012103	Réhabilitation de la source Reilhac	1 118 898,62 €	564,20 €	1 118 334,42 €		

- . d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Le Conseil,****Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- décide d'adopter la mise à jour des AP/CP du budget primitif 2019 sur le budget annexe Eau pour les opérations ci-dessous :**

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (HT)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021
Budget Eau	2010100	Mobilisation de la source Edgar Avril	9 953 917,05 €	9 560 100,10 €	393 816,95 €		
	2011013	Réhabilitation de la Galerie Langevin	3 346 000,00 €	27 274,60 €	1 013 725,00 €	2 305 000,40 €	
	2011103	Réhabilitation 14 réservoirs Tampon	2 642 202,76 €	2 612 604,45 €	29 598,31 €		
	2011207	Unité de Potabilisation des Songes	2 062 650,69 €	266 267,59 €	1 796 383,10 €		
	2011903	Réhabilitation 5 réservoirs	894 009,22 €	4 444,04 €	553 000,00 €	336 565,18 €	
	2014914	Potabilisation Leveneur	16 828 910,00 €	55 309,82 €	1 657 000,00 €	9 216 600,00 €	5 900 000,18 €
	2015101	Réservoirs Leveneur	6 500 640,00 €	10 635,00 €	3 690 000,00 €	2 800 005,00 €	
	2018200	AEP dans EU Pente Orange / Songes	506 912,44 €	0,00 €	405 500,00 €	101 412,44 €	
	2018300	Forage Takamaka	876 000,00 €	0,00 €	645 000,00 €	231 000,00 €	
		Potabilisation Payet Go – Tampon	3 898 500,00 €	0,00 €	73 000,00 €	1 935 500,00 €	1 890 000,00 €
		Réseaux d'interconnexions Leveneur	4 895 400,00 €	0,00 €	195 400,00 €	3 272 000,00 €	1 428 000,00 €

- décide également de désinscrire l'AP/CP de l'opération de "Réhabilitation de la Source Reilhac" détaillée ci-dessous :**

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (HT)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021
Budget Eau	2012103	Réhabilitation de la source Reilhac	1 118 898,62 €	564,20 €	1 118 334,42 €		

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00**Contre : 00****Pour : 42****POUR EXTRAIT CONFORME****Le Président de la CASUD.****André THIEN AH KOON**